

**Mairie de BLAY**  
**Le Planître**  
**14400 BLAY**

Département du Calvados  
Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 15 Juin 2018**

Nombre de conseillers :  
Elus : 9  
Présents : 6  
Pris part à délibération : 8

L'an deux mille dix-huit, le 15 Juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Madame Elisabeth ETIENNE, Messieurs, Alexandre GOURBIN, Stéphane LENOIR-RIZZO , Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Marie-Paule CAMBRON, pouvoir donné à Madame GERONIMI  
Monsieur Damien JUMEAU, pouvoir à Monsieur Philippe LAUNAY

Absents non excusés : Monsieur William THAREAU

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BEAUBRAS.

**Début de séance à 20h 50. Signature du registre.**

**ORDRE DU JOUR**

- Devis Remplacement des gouttières de l'Eglise DCM
- Devis Chemin des Mares DCM
- Tarifs des Gîtes et Salle des Fêtes DCM
- Permis de Construire garage les Coteaux DCM
- Réparation moteur de mise en mouvement des Cloches de l'Eglise DCM
- Participation voyages Scolaires et condition d'octroi DCM
- Subvention aux Associations DCM
- Travaux de mise en sécurité du Douet Bérot
- Réfection muret le long du Douet Bérot « Ruisseau » sur la RD 96
- Plan de Zonage

## Questions diverses

### **DCM 24-2018 – REMPLACEMENT DES GOUTTIERES DE L'ÉGLISE**

Les remontées d'eau le long des murs de l'église s'explique par la fuite à plusieurs endroits des gouttières. Deux entreprises ont été contactées :

\*L'Entreprise BOUTEILLER pour un montant 12824.40 TTC, y compris la révision de la toiture :

\* 9968.40€ TTC pour les gouttières

\* 2856.00€ TTC pour la toiture

\*L'Entreprise RICHARD pour un montant de 4087.50 TTC simplement pour le remplacement des gouttières.

A travaux comparable, Monsieur RICHARD est plus compétitif et est donc retenu pour les travaux de gouttières.

**Délibération : 8 Pour Le devis de Monsieur RICHARD est retenu.**

### **DCM 25-2018 – REFECTION DU CHEMIN DES MARES**

L'Entreprise MENARD étant disponible rapidement pour la remise en état du Chemin des Mares (avant moissons). Il est proposé de la retenir pour la somme de 4 180€ Hors Taxes, sera inclus dans ce montant la reprise du chemin de la Galestre ainsi qu'une visite et éventuelles reprises sur les chemins du Moulin et des Mares.

**Délibération : 8 Pour Le devis de Monsieur MENARD est retenu.**

### **DCM 26-2018 – TARIF DE LOCATION DES GÎTES POUR L'ANNEE 2019**

Depuis deux ans, les gîtes sont redevables de la Taxe d'Habitation, ce qui ne se pratiquait pas auparavant et correspond à environ 1 000€ par an. Une augmentation du prix des gîtes est envisagée pour compenser ce nouvel impôt à hauteur de 50%, ce qui correspond aux tarifs suivants.

Période/gîte	440 et 441 (4personnes)	442 (5 personnes)	443 (6personnes)	1252 (8 personnes)
Haute Saison (la semaine) Juillet/Aout	310 euros	380 euros	390 euros	520 euros
Moyenne saison (la semaine) Mai/juin/juillet/ vacances scolaires	255 euros	325 euros	330 euros	345 euros
Basse Saison (la semaine) octobre à avril	214 euros	269 euros	275 euros	294 euros
1 week-end du vendredi au dimanche	130 euros	149 euros	155 euros	175 euros
Caution sans animaux	150 euros	150 euros	150 euros	300 euros
Prix de l'accueil des animaux familiers (par animal et par jour)	5 euros	5 euros	5 euros	5 euros
Caution en présence d'animaux familiers	225 euros	225 euros	225 euros	225 euros

**Délibération : 8 Pour Les tarifs de gîtes pour l'année 2019**

### **DCM 27-2018 – TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Le conseil municipal envisage de louer la salle des fêtes à titre exceptionnel et en dépannage, pour une journée (cas d'intempéries notamment), en la réservant pour un montant de 82,50 Euros. Ceci afin de rendre service, uniquement aux habitants de BLAY, à la dernière minute, et rentabiliser davantage la salle des fêtes.

**Délibération : 8 Pour Le tarif de la salle des fêtes.**

### **DCM 28-2018 – PERMIS DE CONSTRUIRE « LES COTEAUX »**

Des remarques ont été faites par Bessin Urbanisme sur la demande de permis de construire (notamment 2 pans à la toiture du garage et des débords de 35 cm minimum) or ces dispositions ne s'appliquent pas à des dépendances ou à des annexes, ne respectant pas ces règles . De plus la maison de Monsieur DUCHEMIN ne fait pas partie du Lotissement Les Coteaux, le règlement de lotissement ne s'applique donc pas.

**Délibération : 8 Pour Que Monsieur DUCHEMIN soit autorisé à faire son garage.**

### **DCM 29-2018 – REPARATION DU MOTEUR DES CLOCHES DE L'EGLISE**

Suite à l'entretien annuel des cloches de l'église, le technicien a constaté une défaillance dans l'un des moteurs des cloches.

L'Entreprise BIARD-ROY à Villedieu les Poêles a été contactée pour réparer le moteur des cloches. La dépense s'élève à 1 428 euros TTC.

**Délibération : 8 Pour L'intervention de l'Entreprise BIARD-ROY pour la réparation d'un moteur des cloches.**

### **DCM 30-2018 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES**

Suite à la fermeture de l'école de CROUAY, de nombreux voyages ont été organisés pour dépenser les reliquats de l'Association des Parents d'élèves de Crouay.

Onze demandes de subvention ont été faites pour les enfants scolarisés à Trévières et Bayeux. Le conseil municipal souhaite confirmer les conditions d'octroi de la participation municipale

\* 16 Ans révolu au maximum et au moins une nuitée pour un montant de 55 euros.

**Délibération : 8 Pour Le montant et l'octroi de la subvention pour les voyages scolaires**

### **DCM 31-2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Le Molay-littry handball, Les Jeunes Agriculteurs du Calvados, le tennis-Club de CREULLY ont demandé l'obtention d'une subvention.

**Délibération : 8 Contre L'obtention d'une subvention pour les associations hors commune.**

### **TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU DOUET- BEROT**

Les travaux du Douet-Berot ont été attribués à l'Entreprise JONES de Villers Bocage.

\*Une demande de subvention au titre des Amendes de Police a été faite. Les travaux n'ont pas pu débiter sans cet accord de la part du département. De plus l'entreprise Jones a tardé à commander les coussins berlinois et les délais sont de 9 semaines.

Monsieur le Maire envoie un courrier pour demander une solution permettant de réduire ces délais, sinon, les travaux ne pourront démarrer avant le mois de septembre.

### **REFECTION DU MURET LE LONG DU DOUET-BEROT**

Le muret a été endommagé suite à une intervention de l'ARD « Agence Routière Départementale ». Il sera reconstruit à l'identique (financé par l'ARD) suite à la demande du Conseil Municipal début Juillet.

### **PLAN DE ZONAGE PLUI**

Suite à la demande de l'Intercom dans le cadre de l'élaboration du PLUI, les bâtiments agricoles potentiellement réhabilitables « étoilés » sur BLAY ont été répertoriés. Leurs propriétaires ont été contactés et certains ont souhaité les voir inscrits comme tels dans le nouveau PLUI, afin de permettre leur réhabilitation éventuelle dans le futur. Il est à noter que cette inscription dans le PLUI n'oblige absolument pas à engager une réhabilitation, mais est un préalable nécessaire pour obtenir une autorisation d'aménager

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une ancienne cabine téléphonique a été donnée par la commune de Bricqueville et doit être transportée sur Blay afin de la transformer en « Boîte à Livres ».

**Fin de séance à 22 H 30**

**Le Maire**

**Philippe LAUNAY**